**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 57 (1969)

**Heft:** 98

**Artikel:** L'école, instrument idéal

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272344

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La protection civile

- Indispensable en cas de guerre
- Nécessaire lors de catastrophes
- Utile tous les jours

La plupart des accidents, des incendies et même des catastrophes pourraient être évi-tées si chacun savait mieux prévenir les dan-gers qui le menacent tous les jours. En cas de catastrophes ou de guerre, la prévention, de catastrophes ou de guerre, la prévention, c'est-à-dire les mesures de protection et de secours prévues à l'avance, contribuera à diminuer considérablement le nombre des victimes et l'ampleur des dégâts. Cependant, les accidents, les catastrophes et, malheureusement, aussi la guerre, peuvent survenir malgré les mesures de prévention. C'est pourquoi, afin d'éviter des souffrances et des morts inutiles, chacun devrait avoir un minimum de connaissances de protection civile.

### UNE PUBLICATION UTILE

Dans ce sens, le Service cantonal de la protection civile de Genève vient de publier une brochure forte intéressante. Destiné à chacun de nous, ce guide présente des données sur le secourisme et la lutte contre les accidents des contre les accidents des contre les accidents des contre les accidents de la contre les accidents des contre les accidents de la contre les acc dents; ses conseils peuvent rendre de grands services dans de nombreuses circonstances. De plus, il contient des renseignements sur De pins, il content des etilesgierents sai la conduite à tenir en cas de catastrophe ou de guerre. Mais il n'est utile que s'il est tou-jours à portée de main.

La protection civile est indispensable en

La protection civile est indispensable en cas de guerre, nécessaire lors de catastrophes, et utile dans la vie de tous les jours. C'est dans ce but qu'a été édité ce petit manuel du Service cantonal de la protection civile genevoise. En quatre chapitres — securisme, incendie, catastrophe ou guerre, données sur la protection civile — et par une rédaction claire et nette, la lectrice apprendra l'essentiel de ce que chacun devrait savoir pour agir efficacement dans toutes les circonstances. La brochure nous apprend comconstances. La brochure nous apprend com-ment nous devons nous comporter lors d'un accident ou d'une catastrophe. Elle insiste sur la nécessité de garder son sang-froid, de réfléchir quelques secondes avant d'agir et sur le fait que nous ne devons rien entrepren-dre qui dépasse nos compétences.

## DES CONSEILS POUR CHACUN

Un vaste chapitre traite du secourisme ; il On vaste chapitre traite du secontisme ; in intéressera particulièrement les femmes qui y puiseront des indications intéressantes, utiles dans les petits accidents se produisant quotidiennement. On n'y parle pas seulement assistance aux blessés, fixations et bandages, déplacement et transport, mais aussi brûlures, coup de chaleur, intoxication, morsures, électrocution, môrase d'insectes. Blessures des coup de chaieur, mtoxication, morsures, elec-trocution, piqûres d'insectes, blessures aux yeux et noyade. On y apprend comment agir lors d'un accident de circulation et comment composer une pharmacie de secours pou-vant rendre le maximum de services. Et la protection civile ? Elle nous est pré-sentée en un chapitre où sont évoquées les principales ceta-strophes chute d'un avion su

principales catastrophes, chute d'un avion sur

### PAIX Le courrier POUR

# L'école. instrument idéal

L'EIP, association mondiale pour l'Ecole instrument de paix, née en Suisse il y a deux ans aura fait mentir le proverbe selon lequel

ans aura fait mentir le proverbe selon lequel «nul n'est prophète en son pays ».

En effet, le canton de Fribourg est le premier Etat au monde a avoir pris l'initiative d'imprimer dans son tout nouveau « Manuel d'éducation civique 1969 » les principes universels d'éducation civique que proposent l'EIP, véritable fondement d'une pédagogie mondiale de paix.

# PRINCIPES UNIVERSELS D'ÉDUCATION CIVIQUE

L'EIP recommande d'incorporer ces principes au début de chaque manuel d'instruction civique, ou à défaut, dans les livres d'histoire des enfants de 10 à 16 ans.

- I. L'école est au service de l'humanité.
- II. L'Ecole ouvre à tous les enfants du monde, le chemin de la compréhension mu-

une agglomération, accident de chemin de une aggiomeratori, accident de cnemm de fer, explosion importante, ouragan, inonda-tion, tremblement de terre, épidémie. Dans ces derniers cas, quel doit être le comporte-ment de la population? Il faut avant tout qu'elle garde son calme; chacun devrait écouter la radio et il ne faut se rendre sur ecouter la radio et il ne taut se rendre sur les lieux de la catastrophe que si l'on peut se rendre utile. Une liste de bagages de secours ainsi que de réserves de vivres complètent ce chapitre. La fin de cette intéresante brochure, dont la lecture est recommandée à chacun de nous, donne des détails sur l'organisation de la protection civile, services cours etc. services, cours, etc.

Rappelons, pour mémoire, les différents

Le Service d'observation a pour mission de Le Service d'observation a pour mission de déterminer les zones de danger et de destructions; il estime la nature et l'ampleur des destructions; le groupe d'observation, composé de quatre personnes, procéde également à la vérification des aliments et de l'eau. Le à la vérification des aliments et de l'eau. Le Service de sauvetage est chargé de repérer les blessés, les dégager et leur donner les premiers soins. Un groupe de sauveteurs comprend huit personnes. Le Service de santé assure les premiers secours, procède au tri des blessés en fonction de l'urgence des cas et, au besoin, à leur décontamination, et les achemine, vers les ceutres de traitement. Le achemine vers les centres de traitement. Le achemine vers les centres de traitement. Le médecin de la protection civile locale est en même temps le chef du Service de santé de la protection civile locale. Un groupe de seconstes est formé du chef de groupe et de six ou sept hommes ou femmes. Les groupes du Service du feu se composent chacun de huit personnes. La décontamination du matériel et du sol est assurée par le Service de décontamination. Ses groupes d'intervention sont formés de huit personnes. més de huit personnes.

III. L'école apprend le respect de la vie et des hommes

L'école enseigne la tolérance, cette qualité qui permet d'accepter chez les au-tres des sentiments, des manières de pen-ser et d'agir, différents des nôtres.

- ser et d'agir, dinterins des notes. L'école développe chez l'enfant le sens de la responsabilité, l'un des plus grands privilèges de l'homme. Plus sa condition s'améliore, plus il se doit de prendre des responsabilités.
- l'école apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme. Elle lui fait comprendre que l'humanité ne peut progresser que par des efforts personnels et l'active collaboration de tous.

Comprendre et respecter; aimer et servir, tel est l'esprit de ces principes.

Tous ceux qui s'intéressent au but que s'est fixé l'EIP et désirent soutenir cette associa-tion peuvent s'adresser à EIP, 5, rue du Sim-plon, 1211 Genève 6.

# **Une semaine** de travail

Un groupe de citoyens et d'associations Un groupe de citoyens et d'associations genevoises ont décidé, vu qu'ils sont persuadés qu'un régime de paix est concrètement possible, d'organiser, au printemps 1970, une Semaine de la paix. Pour la préparer, des groupes de travail étudieront les problèmes posés par l'établissement de la paix, vu sous différents angles : différents angles :

Education L'école, outil de la paix.

Psychologie Les révélations de la psychologie con-damnent-elles l'homme à la guerre ? L'angoisse de la guerre démoralise notre monde.

Comment recruter les savants, les ar-tistes, les sportifs pour une milice de la paix ?

L'information, conscience publique ou écho d'intérêts privés ?

Le commerce profiterait-il de la paix ? L'industrie de guerre est-elle conver-Sociologie

Enquête sur les rapports de la démo-graphie et de la guerre. Peut-on susciter et développer ailleurs qu'à l'armée des vertus telles que la camaraderie, la discipline, l'abnéga-tion et l'héroisme?

tion et l'heroisme : Problème de l'harmonie du droit nor-matif et du droit légal. Droit Politique

L'évolution de la condition humaine vaincra-t-elle l'immobilisme du problè-me des conflits ? Idéologie Aucune idéologie ne condamne la paix. Y a-t-il donc plusieurs paix ?

Comment rendre universelle l'éthique aujourd'hui cloisonnée ? Religion La guerre, signe du gaspillage millé-naire de la foi religieuse,

Tous ceux qui désirent participer à un ou plusieurs groupes s'adresseront à M. Fernand Chodat, 1, rue Pierre-Fatio, 1204 Genève.

# **Enfin des bonbons** inoffensifs

pour la dentition

de la rédaction

pour la dentition

Madame la rédactrice,
Le numéro 96 de votre journal contient une page presque entière sur la question que soulève le titre ci-dessus. Si je prends la plume c'est parce que je ne suis que partiellement d'accord avec l'opinion ou les affirmations énoncées. Voyons le problème en face.

Il est certain que les bonbons acidulés, les chewing-gums, les « cailloux du Léman », et d'ailleurs, les drops multiples sont nocifs pour la dentition. Soit le sucre contenu soit les acides aromatiques sont cariogènes, il faut donc les bannir par tous les moyens, expliquer aux gosses que leurs dents deviendront vilaines, ne plus les conduire dans les magasins où on leur en donne, etc. A côté de l'action cariogène, rappelons que le fait de sucer des heures durant fait saliver constamment. C'est mauvais pour l'estomac comme le souligne dans votre article le médecin-dentiste lausannois.

Mais, le fait de constater ces inconvénients ne suffit pas pour donner raison à 100 % à une amélioration et faire croire que celle-ci ne sera plus cariogène. Amélioration il y a, mais ne crions pas encore victoire. En effet, les nouveaux bonbons qu'on nous propose ne contiennent pas les sucres traditionnels, producteurs par excellence d'acide lactique au niveau des dents, mais ils sont faits, nous dit-on, à base d'autres hydrates de carbone, Or, tous les hydrates de carbone sont d'excellents milieux de culture pour les bactéras qui se trouvent en permanence dans toutes les bouches.

Une phrase très ambigué mérite d'être reprise : « La Confédération autorise la vente de ces bonbons ». D'accord, mais en somme que signific cette phrase ? Que la Confédération ou plus exactement le Manuel suisse des denrées alimentaires les recommande comme n'étant pas cariogènes ? Pas du tout! Ce manuel reconnalt simplement que ces bonbons ». D'accord, mais en somme que signific cette phrase ? Que la Confédération ou plus exactement le Manuel suisse des denrées alimentaires les recommande comme n'étant pas cariogènes ? Pas du tout! Ce manuel reconnalt si

- 1. Utiliser le sel fluoré pour faire la cuisine.
- 2. Se brosser les dents avec intelligence après
- Bannir les bonbons, particulièrement les durs, car ils contiennent toujours tel ou tel hydrate de carbone.
- S'ils doivent être remplacés, c'est la pom-me ou les biscuits qui conviennent le 4. mieux.

Dr Paracelse

Pour vos tricots, toujours les

# Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

Elle essayait d'obtenir une audience le printemps suivant, lors-qu'elle tomba gravement malade. Dès qu'elle fut assez bien pour entreprendre un voyage, on la transporta à Frascati et de là elle retourna en Angleterre. Mais ses efforts n'avalent pas été vains. En 1895, le cardinal Vaughan lui écrivit pour lui dire que le pape avait décidé de publier l'encyclique qu'elle désirait si ardemment. Ce fut,, le 10 juillet 1895, celle qui porte le titre de « Permoti Nos ».

CENÈVE

La Fédération internationale abolitionniste tint son premier grand congrès à Genève, ville qu'elle avait choisie comme siège central, en septembre 1877.

Le but de cette réunion, dont le projet avait été préparé par Joséphine Butler, Stansfeld et plusieurs autres abolitionnistes de marque et à laquelle prirent part plus de cinq cents représentants de quinze pays (dont certains aussi éloignés que la Russis et les Etats-Unis) était d'examiner et de clarifier tous les arguments contre la réglementation par l'Etat, de façon que les abolitionnistes de toutes les parties du monde aient une même voix. Cinq commissions furent nommées dans ce dessein. Elles courvaient tous les aspects du problème sous les titres suivants : hygiène, moralité, régime économique, action préventive et réformatrice, législation. Chaque résolution était soumise premièrement à la commission compétente qui la mettait aux voix et, ensuite, à l'assemblée pénière. Les résultats furent entièrement satisfaisants et les autorités gouvernementales, municipales ainsi que la presse, dans l'Europe entière, recurent le texte des délibérations qui se terminèrent par la demande de l'abolition immédiate de la réglementation par l'Etat.

Ces délibérations n'éveillèrent malheureusement que peu d'échos dans la ville où elles se déroulaient. Les maisons de tolérance réglementées par l'Etat y figuraient parmi les plus anciennes du continent. Leur gérance était devenue une bonne affaire.

Joséphine Butler rencontra toujours de grandes déceptions à denève où l'on ne voyait pas de prostituées dans les rues parce qu'elles étaient enfermées dans de nombreuses maisons de tolérance. On les envoyait dans de hopitaux, semaine après semaine, quand elles mouraient.

L'opinion publique, parmi les classes ouvrières, commençait de

quand elles étaient malades et on leur refusait la sépulture religieuse quand elles mouraient. L'opinion publique, parmi les classes ouvrières, commençait de se dresser contre la réglementation lorsqu'en 1891, Joséphine Butler prit en mains la cause de quelques fillettes qui avaient été violées par un libertin. L'affaira avait été classée et les parents bouleversés s'étaient adressés à elle pour demander justice. La campagne qu'elle organisa, de porte en porte, fit connaître ces faits mais donna aussi l'impulsion nécessaire pour qu'une pétition en faveur de l'abolition,

# **JOSÉPHINE BUTLER**

par Belinda Peacev (suite et fin)

extrait de la « Revue internationale de la Croix-Rouge »

signée par 22 000 Genevois, fût présentée — mais sans résultat —

signée par 22 000 Genevois, fût présentée — mais sans résultat — un Grand Conseil.

Or, l'indifférence dont on avait fait preuve pendant si longtemps envers les abolitionnistes se transforma en hostilité au cours des mois qui précédèrent le jour d'un scrutin où les électeurs durent se prononcer en approuvant ou rejetant la prosituitoin réglementée par l'Etat. Des individus stipendiés interrompirent les réunions que tenaient les abolitionnistes et ceux-ci furent menacés, attaqués dans les rues, et injuriés dans la presse. Le résultat du scrutin fut une défaite écrasante pour la cause abolitionniste. Les tenanciers de maisons de tolérance, pour célébrer leur victoire, défilèrent dans les rues en hurlant et en brisant, au passage, les vitres du siège des abolitionnistes.

« Je n'oublierai jamais cette soirée et cette nuit mémorables »¹,

abolitionnistes.

« Je n'oublierai jamais cette soirée et cette nuit mémorables »¹,
écrivit Joséphine Butler à sa famille, mais quinze jours plus tard,
elle put annoncer que la Fédération abolitionniste recrutait un nombre chaque jour plus considérable d'adhérents. Une amie à qui
elle raconta plus tard tout ce qui s'était passé à Genève, l'assura
à juste titre que ce n'était pas une défaite, mais le début de la
victoire. Une victoire que Joséphine Butler cependant ne vit pas
elle-même

victoire. Une victoire que Joséphine Builer dependant ne vit pas elle-même.

Les neuf années qui lui restaient à vivre, elle les consacra à écrire des livres, des mémoires, des brochures, des articles et à entretenir une volumineuse correspondance avec sa parenté, ses amis et les membres de la Fédération. Elle continua à s'intéresser aux événements mondiaux de son temps, jusqu'au jour de sa mort, le 30 décembre 1906.

Joséphine Butler vécut assez longtemps pour savoir que son œuvre ne pouvait que s'étendre. Le professeur Sheldon Amos?, l'un des défenseurs de sa cause, a souligné qu'il était plus difficile de combattre le système de la réglementation lorsqu'il était basé sur l'administration de la police — comme dans la plupart des pays d'Europe — que lorsqu'il s'appuyait sur la loi, comme en Angleterre et en Suède, où les « Décrets sur les maladies contagieuses »

n'étaient applicables qu'à des individus, et où n'existaient pas de maisons autorisées. Et ce fut pourtant une ville européenne. Colmar, qui en 1881 déjà, s'éleva contre ce système en fermant ses maisons de tolérance et en refusant d'enregistrer les prostituées : elle fut suivie cinq ans plus tard par la Norvège (la même année où le Royaume-Uni révoqua les « Décrets sur les maladies contagieuses ») et en 1901 par le Danemark. Pendant ce temps, en Suisse, les cantons, les uns après les autres, fermèrent les maisons. Cependant, malgré la décision de la Cour suprème fédérale qui, en 1907, les déclarait illégales, ce ne fut qu'en 1925 que fut fermée à Genève la dernière maison, peu avant la célébration dans cette ville du jubilé de la Fédération abolitionniste internationale. En France, lieu de naissance de la réglementation, une commission parlementaire nommée par le gouvernement avait officiellement condamné, en 1905, le système de la « police des mœurs ».

De son vivant également, affluèrent sans cesse plus nombreuses, de toutes les parties du monde, les preuves — qui allaient convaincre la profession médicale — de l'inutilité de la réglementation d'Etat. De plus, ce système si cruel et injuste envers les femmes ne procurait aucune garantie contre la maladie mais tendait plutôt à sa propagation, en procurant un sentiment de sécurité entièrement faux.

Joséphine Butler a été appelée « la grande féministe » 1 et, certes, aucune femme dans l'histoire n'a exercé une plus grande influence sur l'attitude générale à l'égard des femmes, Comme l'a écrit à son sujet le professeur James Stuart : Elle apparient à toutes les nations et à tous les temps » 4. En effet, sa lutte pour instaurer des principes de justice et défendre les droits de la femme ne se limita pas à son propre pays, mais s'étendit à l'Europe et de là, au monde entier. De plus, et elle s'en rendit compte, son dessein était plus vaste encore. Il signifiait élever la condition des femmes, leur permette d'avoir de meilleures chances de s'instruire et de travai

\*\*Lettre de Joséphine Butler en date du 25 mars 1896, citation George W. et Lucy A. Johnson, op. cit. page 164.

\* Sheldon Amos, \*\* The Laws in Force for the Prohibition, Regulation or Licensing of Vice in England and other Countries \*, Stevens & Sons 1877, pages 15 et 227,

\*\*A. S. G. Butler, op. cit., page 29.

\*\*James Stuart, \*\*Introduction to Josephine E. Butler: An Autobiographical Memoir\*\*, George W. et Lucy A. Johnson.